



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Cuba

Question écrite n° 95784

#### Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des dissidents cubains. Elle lui indique ainsi qu'une figure emblématique de la dissidence cubaine, Mme Marta Beatriz Roque, membre du « groupe des 75 », a été agressée le 25 avril dernier à son domicile, à La Havane, par une douzaine d'individus zéloteurs du régime castriste. Elle lui indique que, selon la commission cubaine pour les droits de l'homme et la réconciliation nationale, l'agression portée contre Mme Roque, ancienne prisonnière politique, aurait été « organisée par la police politique » et constituerait « un message adressé à toute personne de l'opposition ». Elle lui rappelle, au-delà de cette agression physique, la situation dramatique des dissidents cubains, journalistes, écrivains, intellectuels ou défenseurs des droits de l'homme face à la répression par le régime de Fidel Castro. En raison de ses idéaux, la France se doit de protester contre les atteintes aux droits de l'homme. Elle lui demande quelles actions ont été entreprises par notre pays.

#### Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme à Cuba est préoccupante et ne semble pas en voie de s'améliorer. Il y a toujours un nombre important de prisonniers politiques dans ce pays, les libertés publiques y connaissent de sévères restrictions et les opposants sont victimes de manoeuvres d'intimidation, en augmentation dans les derniers mois. Le ministère des affaires étrangères met à profit ses contacts avec les autorités cubaines pour leur faire part de son souhait que des mesures d'ouverture soient prises dans le domaine des droits de l'homme, notamment avec la libération des prisonniers politiques. C'est ce que le ministre des affaires étrangères a rappelé, de façon très nette, à son homologue cubain, lorsqu'il l'a reçu à Paris en octobre dernier. Le ministère des affaires étrangères entretient, en outre, des échanges approfondis avec la société civile et l'opposition pacifique. La politique mise en oeuvre avec les partenaires de l'Union européenne et les décisions prises par les États membres s'inscrivent dans ce cadre : recherche d'un dialogue critique avec le gouvernement cubain, recherche des mesures les plus appropriées afin d'amener les autorités cubaines à prendre des décisions positives en faveur des droits de l'homme, contacts approfondis avec la société civile. En ce qui concerne Marta Beatriz Roque, celle-ci a bien été victime d'une agression, le 25 avril 2006, à l'occasion de ce que l'on appelle à Cuba un « acto de repudio », durant lequel les dissidents sont pris à partie par une foule hostile. Le régime cubain prétend qu'il s'agit là d'actes spontanés auxquels il serait étranger. Notre ambassade à Cuba, comme un certain nombre de ses homologues, notamment européennes, a immédiatement fait part de sa solidarité à Mme Roque. Par ailleurs, la représentation diplomatique à La Havane de la Présidence européenne (actuellement exercée par l'Autriche) a, au nom de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, fait part aux autorités cubaines de notre vive préoccupation à l'égard de l'agression subie par Mme Roque, ainsi que de notre demande que soit mis fin à de tels actes, tant concernant Mme Roque que l'ensemble des opposants. Le ministère des affaires étrangères prend note de la suggestion de soutenir la désignation de Marta Beatriz Roque pour le prix Nobel de la paix. La personnalité et l'action de Mme Roque en font indéniablement une possible candidate. Les autorités françaises n'ont toutefois pas pour politique d'intervenir dans le choix du comité Nobel, ce qui n'exclut naturellement pas les initiatives individuelles.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95784

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 30 mai 2006, page 5588

**Réponse publiée le :** 18 juillet 2006, page 7489